

Agence de Toulouse  
2 rue du Libre Echange 31 500 Toulouse France  
Tél : +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Commune PUYMANGOU  
Mairie  
24410 PUYMANGOU

Toulouse, le 21 mars 2013

Madame, Monsieur,

ABO Wind est maître d'œuvre de fermes éoliennes "clefs en main", c'est à dire de la prospection de sites jusqu'à la réalisation, en passant par le montage financier. ABO Wind développé une approche "citoyenne" sur chacun de ses projets : Indépendance, transparence, ouverture du capital aux riverains, valorisation territoriale.

La France a inscrit dans la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement son engagement d'atteindre 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale en 2020 contre 10,3% en 2005. Le plan national de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale, issu des engagements du Grenelle de l'environnement et présenté par le gouvernement en novembre 2008 doit permettre d'atteindre cet objectif. En ce qui concerne la production d'énergie éolienne, la contribution est de 19 000 MW d'éolien terrestre et 6 000 MW d'éolien Offshore. La Communes de Saint-Aulaye s'inscrit dans la liste des communes favorables au développement de l'énergie éolienne du Schéma Régional Eolien<sup>1</sup>.

Suite à plusieurs échanges avec les élus de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye datant du mois de décembre 2012, ABO Wind a réalisé un travail d'analyse du territoire identifiant plusieurs zones *a priori* propices à l'installation de parcs éoliens. La commune de Saint-Aulaye est concernée par une zone, sur laquelle elle a autorisé ABO Wind à réaliser une étude de faisabilité plus approfondie<sup>2</sup>.

La zone retenue est uniquement constituée de parcelles privées sur lesquelles l'implantation d'une éolienne est soumise à un accord des propriétaires fonciers concernés et de leurs exploitants agricoles ou sylvicoles. Les services du cadastre vous recensent comme étant propriétaire de parcelles sur cette zone. Nous vous invitons de ce fait à une réunion de présentation du projet éolien (zone retenue, caractéristiques d'implantation d'une éolienne,...) pour voir comment vous pourriez y prendre part.

Cette réunion se tiendra **le jeudi 11 avril à 18h à la salle des fêtes de Parcoul.**

En cas d'impossibilité de votre part, n'hésitez pas à revenir vers nous pour convenir d'un rendez-vous. Il serait également souhaitable, si un exploitant gère vos parcelles, qu'il puisse assister à cette réunion.

Dans l'attente de vous rencontrer nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Nathalie Tomas**  
**Assistante Responsable de Projets**

**ABO Wind sarl**

2 Rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France

Tel : +33(0)5.34.31.92.28; Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mobile : +33(0)7.86.22.10.14

[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)



<sup>1</sup> Schéma Régional Eolien aquitain qui a été approuvé en séance plénière du Conseil Régional le 25 juin et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral daté du 6 juillet 2012

<sup>2</sup> Délibération du conseil Municipal de Saint-Aulaye du 8 Février 2013

Agence de Toulouse  
2 rue du Libre Echange 31 500 Toulouse France  
Tél : +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Commune PUYMANGOU  
Mairie  
24410 PUYMANGOU

Toulouse, le 26 mars 2013

**Objet : Erratum courrier du 21 Mars 2013 – Projet éolien**

Madame, Monsieur,

Suite à une erreur de notre part dans le précédent courrier concernant la localisation du projet éolien, nous vous informons, que le projet éolien par lequel vous êtes concernés se situe sur les communes de Parcou et de Puymangou et non sur la commune de Saint-Aulaye. Nous vous présentons nos excuses pour ce désagrément.

Il apparaît que vous disposez des terrains suivants : WA21; WA37; WB24; WB60; WB61; WB56, sur la commune de Puymangou. Ces parcelles sont concernées par la zone d'étude retenue pour le projet éolien, c'est pourquoi nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information organisée par la société ABO Wind et les mairies de Parcou et de Puymangou. Cette réunion sera réservée aux propriétaires de parcelles pouvant être intégrées dans les études préalables à la réalisation d'un projet.

Elle se tiendra le :

**Jeudi 11 Avril à 18h00, à la salle des fêtes de Parcou,**

En cas d'impossibilité de votre part, n'hésitez pas à revenir vers nous pour convenir d'un rendez-vous. Il serait également souhaitable, si un exploitant gère vos parcelles, qu'il puisse assister à cette réunion.

Dans l'attente de vous rencontrer nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Nathalie Tomas**  
**Assistante Responsable de Projets**

**ABO Wind sarl**  
2 Rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
Tel : +33(0)5.34.31.92.28; Fax : +33(0)5.34.31.63.76  
Mobile : +33(0)7.86.22.10.14  
[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

